

# La Révolution et le développement de la ville

**E**n 1789, La Tour-du-Pin est l'exemple d'une petite localité que l'on peut à peine qualifier d'urbaine, étant donné le nombre réduit de ses habitants. Mais, elle acquiert une place nouvelle dans la hiérarchie administrative des communes.

À la veille de la Révolution, elle n'avait pas de municipalité urbaine. En 1790, elle se retrouve dotée d'un territoire élargi avec le bourg et cinq villages. Ainsi que d'une municipalité nombreuse et étoffée de huit officiers municipaux et 18 notables. Elle est non seulement promue chef-lieu de canton, mais également chef-lieu de district. Si elle accueille le siège du district, le tribunal lui échappe pour s'installer à

Bourgoin.

## **Certains villages veulent faire sécession**

Les élus de 1790 se recrutent essentiellement chez les paysans aisés. Mais les notables les plus importants sont issus des professions libérales et commerçantes. Des carrières nouvelles s'offrent

à ces notables qui, sous l'Ancien Régime, ne pouvaient au mieux occuper les rares postes d'officiers seigneuriaux ou de consuls. En plus des fonctions municipales, on voit tous ces « nouveaux fonctionnaires » cumuler des fonctions nouvelles : d'électeurs du second degré avec Joseph Prunelle et François Lhoste, de juge de paix avec Prunelle ou d'ad-

ministrateur de district avec François Lhoste.

Il n'y a pas de conflit politique entre les édiles au sein de la commune. Mais certains villages veulent faire sécession. Ainsi le village de Saint-Clair ne participe plus à la vie politique turrinoise et semble avoir constitué sa propre municipalité.

Lors de la convocation des propriétaires fonciers du 7 août 1791, seuls 4 villages sont représentés : La Tour-du-Pin, Rochetoirin, Montcarra et Saint-Jean-de-Soudain. Les habitants de Saint-Clair adressent une pétition pour réclamer la « désunion ».

La commune de La Tour-du-Pin qui était partiellement en 1790, l'héritière du

mandement avec le bourg et cinq villages, se rétrécit lui faisant perdre ses rêves de puissance.

Contrairement aux vœux de l'Assemblée nationale, La Tour-du-Pin n'est pas l'héritière des paroisses de l'Ancien Régime. Il faudra attendre le Consulat pour que la commune se réduise aux dimensions de la paroisse.

**Jean-Jacques BUIGNÉ**  
**d'après la thèse de Jérôme FROGER**

**Cette gouache, conservée au Musée Carnavalet, est légendée : "Citoyen comme il y en avait beaucoup, ayant un grand sabre et toujours prêt à dégainer pour soutenir le parti du jour". Cela illustre bien le débat d'idée parfois violent et un peuple qui découvre la démocratie.**

